



SULNIAC

FLASH D'INFORMATIONS COMMUNALES



Mars 2013 - N° 383 www.sulniac.fr infos@mairie-sulniac.fr

Soirée CINEMA "Ceuta, douce prison", ce vendredi 8 mars à 20h30, à la Médiathèque .
Entrée gratuite.



Soirée Humour avec Joseph COUGNASSE

**Ce Samedi 9 mars
à 20 H 30 à la salle des fêtes**

Joseph Cougnasse, un personnage hors du commun, remplit les salles de spectacle depuis plusieurs années, en débarquant à bord de son

éternelle 2 cv camionnette pour faire passer une soirée inoubliable avec ses «Mésaventures agricoles et conjugales». Deux heures de spectacle.

À 68 ans 1/2, originaire de la Chapelle-sur-Mouillette (Loire), il entraîne le public dans une suite d'histoires et de chansons comiques pendant plus de deux heures. Entre ses problèmes de santé, ses souvenirs de vacances et ses tracasseries familiales, on passe un bon moment avec ce cultivateur un peu rétrograde mais ô combien sympathique. Rire et sourire garantis !

«Mésaventures agricoles et conjugales» est le premier spectacle d'une trilogie. www.josephcougnasse.com

Adulte : 10 €, 7 € (moins de 12 ans) Tickets à vendre sur place.

Organisée par le Comité de Jumelage



Soirée Paëlla et animation dansante Samedi 30 mars

**à la salle des fêtes à partir de 19h30
Démonstration de Zumba**

Au menu : kir, paëlla, dessert, café.

Tarifs : 10 € adulte et 6 € enfant jusqu'à 12 ans.

Tickets en vente à la boulangerie, au bar des sports.

Organisée par Fitness association

SULNIAC RANDO : prochaines sorties

➔ **Dimanche 17 mars aux Pointes d'Arzon**

➔ **Dimanche 7 avril à Plouharnel-La Trinité —sur-Mer**



RV à 13 h 45 au parking de la salle des fêtes pour le covoiturage.

⇒ **Vendredi 15 mars 20h30, maison des associations :
initiation pratique à la lecture de cartes.**

Contact et inscription au 02 97 53 10 97 avant le 13 mars.

www.sulniacrando.fr sulniacrando.blogspot.com Tél: 02 97 53 23 24

Fête du printemps : Samedi 16 mars

Spectacle familial dès 3 ans !

à la salle des fêtes à 18H :

1 heure sur le thème du Western

animé par Syl'Ballon

suivi d'un repas tartiflette avec présentation de danse-country

Tarifs : Spectacle + repas sur place ou à emporter (enfant 7 € - adulte 12 €)

Spectacle uniquement 6 € ; plat à emporter 7 €

Menu : Kir ou jus de fruit, tartiflette & salade, éclair chocolat ou café.

Tickets en vente au Bar Tabac et réservation par mail :

amicale.ecole.jules.verne@gmail.com

Ouvert à tous.

Organisée par l'amicale Jules Verne



SUPER LOTO animé par Marie-Hélène

Dimanche 24 mars à 14h

à la Salle des Fêtes

Ouverture des portes à 12h00

42 tours et un lot surprise !

De nombreux lots et bons d'achats

Le carton : 3€, La plaque de 3 : 8€, la plaque de 6 + 1carton gratuit : 15€

Bar, gâteaux, sandwiches, café, bonbons.

Organisé par l'APEL Ste Thérèse



Rencontre de la Commission vie économique avec les commerçants, artisans et services

Tous les commerçants, artisans et prestataires de services de la commune sont invités à rencontrer la commission **lundi 25 mars à 20h30, à la maison des associations**

CARNAVAL des ECOLES vendredi 5 avril Les écoles fêtent l'arrivée du printemps !

Dès 15h00 le bourg s'anima d'un défilé sonore et multicolore, rassemblant les 450 enfants des trois écoles de la commune ! Chaque école illustrera son thème de l'année au travers de costumes et accessoires ! Parents et amis, réservez votre après-midi pour venir les applaudir dès 15 heures en ce vendredi de jour de fête pour les enfants !



Steak-Frites : dimanche 24 mars

À la salle des sports à partir de 19H00

6 € - Ouvert à tous

Organisé par les Montagnards Foot

Les MONTAGNARDS - Section Basket

REPAS ANNUEL du Club de Basket

Pensez dès à présent à réserver votre soirée !!! **Samedi 4 mai 2013** à partir de 19h00 à la salle des fêtes de Sulniac.

BASKET LOISIRS – DETENTE

Tous les mercredis de 20h30 à 22h30 à la salle des sports de Sulniac pour toutes les personnes désirant « mouiller le maillot » dans la bonne humeur autour d'un ballon de basket. Tous les niveaux sont acceptés ! Le groupe actuel attend de nouveaux joueurs et joueuses afin de ne pas voir disparaître ce créneau.

Contacts : Stéphane Araguas : 02 97 53 14 61 ou Léniaig Ryo : 02 97 43 26 31
Blog du club : « basketsulniac.canalblog »



Jumelage Sulniac Altenbruch

Accueil de nos amis à l'Ascension, du 9 au 12 mai
Appel aux familles d'accueil !

Une cinquantaine de personnes, **jeunes et adultes**, vivront à l'heure sulniacoise, du jeudi 9 au dimanche 12 mai prochains. Nous faisons appel aux familles sulniacoises et des environs pour l'hébergement de nos amis. Les familles intéressées ou celles qui s'interrogent sur l'accueil et le déroulement du séjour de nos amis, sont vivement invitées à se renseigner auprès du Comité. C'est une expérience enrichissante à partager. Une réunion de présentation du programme aura lieu au mois d'avril.

Une animation spécifique pour les jeunes est prévue la journée du samedi 11 mai. N'hésitez pas à vous renseigner !

Adhésion annuelle au Comité de Jumelage

Les personnes n'ayant pu participer à l'assemblée générale peuvent demander ou renouveler leur adhésion auprès des responsables, le montant reste fixé en 2013 à 10 €.

Contact : Aline SAGET 02 97 53 23 02 ou 02 97 53 26 88

Club des Aînés

Notre premier Loto de l'année s'est déroulé le jeudi 7 février, 52 adhérents étaient présents et les nombreux gagnants sont repartis avec de beaux lots.

Le samedi 9 février, 31 personnes se sont déplacées pour un repas chez nos amis du club de Limerzel, qu'elles soient remerciées !

Le jeudi 14 février, c'était la réunion des responsables des clubs du canton à Saint-Nolff. Le matin, séance de travail sur les activités de chaque club mais nous regrettons un manque de dynamisme dans ce genre de rencontre !. Le repas en commun reste plus convivial.

Le mercredi 27 février, journée intergénération à Sulniac, des contacts enrichissants entre les aînés et les jeunes sur le thème de la Bretagne : divers jeux, les cartes, les boules mais aussi de l'informatique, de l'art créatif, de la danse. Le midi, tous ensemble pour le repas à la cantine scolaire, et en fin de journée, le goûter avec les crêpes bretonnes. Un grand Merci aux adhérents qui se sont dévoués pour animer cette journée !

Le dimanche 10 Mars, nous sommes sollicités pour un repas chez nos amis du club de Noyal-Muzillac, nous espérons une bonne participation de notre club.

La prochaine sortie cinéma à Questembert sera le mardi 19 Mars pour le film : « Paulette », les inscriptions sont en cours.

Pour la sortie Spectacle musical comique à Grand-Champ le jeudi 28 Mars, on a 20 inscriptions. Dommage que nous ne soyons pas plus nombreux alors que les spectacles étaient demandés par beaucoup d'adhérents ! Par ailleurs, la journée retrouvaille cantonale se déroulera cette année à Trédion le mercredi 24 Avril, on en reparlera... Contact : Marcel RENAUD au 02 97 53 25 59

Les Restaurants du Cœur - Collecte nationale

Cette action se déroulera à l'Intermarché de Sulniac
ces **vendredi 8 et samedi 9 mars** de 9h à 12h30 et de 15h à 18h.

Contact : loic.le-guelte@orange.fr ou 02 97 53 20 88

Fête de la pomme

Les bénévoles sont toujours les bienvenus! La prochaine réunion aura lieu le **lundi 18 mars à 20h30 à la maison des associations.**

Contact : 06 34 28 63 68.

Samedi 6 avril : Concours de boules bretonnes

organisé par la Boule Verte au boulodrome du complexe sportif du Guernehué

Dimanche 5 mai : VIDE GRENIER

A la salle des sports du Guernehué de 8 à 18h Renseignements et inscriptions au 06 22 08 33 95 amicale.ecole.jules.verne@gmail.com

Médiathèque-Ludothèque

Soirée CINEMA : "Ceuta, douce prison", vendredi 8 mars à 20h30, en avant-première des Rencontres du Cinéma Européen ! Suivez la trajectoire de cinq migrants dans l'enclave espagnole de Ceuta, au nord du Maroc. Ils ont tout quitté pour tenter leur chance en Europe et se retrouvent enfermés dans une prison à ciel ouvert, aux portes du vieux continent. Ils vivent partagés entre l'espoir d'obtenir un laissez-passer et la crainte d'être expulsés vers leur pays d'origine. La séance sera suivie d'une rencontre avec un intervenant Cin'écran, partenaire de l'opération. **Entrée gratuite.** Salle du Conseil Municipal et des Mariages.

APRES-MIDI SPECTACLE : "Graines de mots, Graines de sons" le samedi 23 mars, à 16h, un spectacle pour les 3-6 ans (et leurs parents). Des histoires à écouter, à fredonner et à chanter, des mots, des sons pour s'envoler et pour rêver. Un voyage tout en musique et en couleurs pour fêter le printemps. Avec Elise Nouvellon, liseuse de l'association Tribu En Filigrane et Eva Fogelgesang, musicienne. **Entrée gratuite. Dans la ludothèque.**

Le prochain Rendez-vous des P'tites Z'Oreilles (accueil des 0-3 ans) : le 28 mars, les tout-petits et leur nounou ou leurs parents seront les bienvenus, à la médiathèque de 9h30 à 11h30.

450 nouveautés sont arrivées de la Médiathèque Départementale et attendent que vous les découvriez !

La fête de la pomme est passée, et nos photos anciennes vous ont conquis ! Nous vous rappelons donc que toutes les photos concernant la commune, y compris les événements les plus anodins, sont les bienvenues. Une fois scannées, les photos prêtées seront rendues à leurs propriétaires et serviront à la réalisation d'une exposition sur le patrimoine communal. Merci d'avance à tous.



Il reste encore quelques places dans les **ateliers périscolaires Escap'A.D.E** en arts plastiques avec Sylvie Amouroux (mardi, mercredi ou vendredi, selon l'âge et la disponibilité), en éveil artistique avec Nadja Holland (le samedi matin ou après-midi selon l'âge) et en arts plastiques avec Maud Simon (le jeudi soir ou le samedi matin)

Contact : 02 97 53 11 74 Courriel : bibliotheque.sulniac@wanadoo.fr
Blog : <http://depagesenpages.hautetfort.com>

ACCUEIL des NOUVEAUX SULNIACOIS Vous habitez à Sulniac depuis 2012, Le Maire et le Conseil Municipal vous convient à une rencontre de présentation de la commune et de la vie associative : le **vendredi 19 avril** à 20 h 30 à la salle des fêtes
Vous recevrez une invitation ; en cas d'oubli, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous vous attendons nombreux.

Déclaration de manifestations sportives sur voies publiques

Le dispositif réglementaire sur les manifestations sportives (sans véhicules à moteur) sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation, inchangé depuis 1955, a été modernisé et simplifié. La circulaire est disponible en mairie ou téléchargeable sur www.sulniac.fr rubriques Vie associative et culturelle.

Les formulaires de demande sont téléchargeables sur : <http://www.morbihan.pref.gouv.fr> rubrique démarches administratives-organisation d'une manifestation-manifestation sportive.

Renseignements au 02 97 54 86 06 ou

pref-manifestations-sportives@morbihan.gouv.fr

Déclaration des équidés (cheval, poney, âne)

Communiqué des Haras Nationaux en référence au décret 2010-865 du 23 juillet 2010. Afin d'agir rapidement en cas de crise sanitaire, il est demandé à tout détenteur (particulier ou professionnel) de chevaux, poneys ou ânes, de déclarer leurs animaux auprès du SIRE (Système d'Information Relatif aux Equidés), qu'ils soient hébergés temporairement ou non et quelle que soit leur utilisation et le type d'emplacement où ils se trouvent. Vous pouvez accéder au formulaire sur Internet : www.haras-nationaux.fr, cliquer sur le menu « Détenteurs » à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. Accès direct :

<http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>

Le formulaire est également disponible en Mairie.

La déclaration n'est à effectuer qu'une seule fois. Si nécessaire, vous pouvez ensuite déclarer la modification ou la fermeture du lieu de détention.

Lutte contre la chenille processionnaire du chêne

Vous pouvez vous inscrire en Mairie avant le 18 mars en venant compléter un bulletin d'inscription, auquel devra être joint un chèque à l'ordre de la FEMO-DEC. Plus de renseignements à l'accueil de la Mairie ou sur www.sulniac.fr

Les jardins potagers

Vous envisagez de cultiver des légumes, des fleurs. La municipalité met à votre disposition des parcelles de terre pour pratiquer le jardinage. **La réunion de distribution des parcelles est prévue le samedi 16 mars à 10h en Mairie.** Il est temps de prévoir les labours, pour anticiper l'arrivée du printemps et la mise en place des premiers semis.

Les 15 et 16 juin prochains, ouvrez les portes de votre jardin !

En Bretagne, tous les 2 ans, les acteurs du tourisme, de l'environnement et du jardinage se mobilisent pour promouvoir les solutions de jardinage au naturel, c'est-à-dire sans pesticides ni engrais chimiques. Le week-end du 15 et 16 juin, des jardiniers amateurs ouvrent gratuitement leur porte aux visiteurs pour échanger sur les techniques, les savoir-faire, les trucs et astuces de jardinage, dans un cadre convivial. L'objectif est de montrer à chacun qu'un jardin sans pesticide, respectueux de l'environnement et de la santé, accueillant pour la biodiversité, c'est possible... et ce n'est pas compliqué !

Cette année encore, plus de 100 jardiniers amateurs vont ouvrir la porte de leur jardin dans toute la Bretagne. Pourquoi pas vous ? Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir un jardin d'exception. Il suffit de jardiner sans produit chimique, de présenter quelques solutions intéressantes pour le jardinier et surtout d'avoir envie de transmettre son expérience.

Pour vous inscrire, télécharger le formulaire d'inscription sur www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org et retournez le complété à l'adresse indiquée avant le 5 avril. Pour tout renseignement :

www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org ou contact Guénaelle NOIZET, Maison de la consommation et de l'environnement 02 99 30 35 50, Hélène DANO, Comité Départemental du Tourisme du Morbihan 02 97 54 58 11

Atelier relais

de 90 m² libre pour artisan à la zone d'activités de Kervendras.

S'adresser à la mairie auprès de Vanessa Ferreira au 02 97 53 23 02

RAPPEL : Alerte sur le démarchage abusif

La mairie recommande aux Sulniacois de faire preuve de prudence. En effet, en février, nous alertions sur un démarchage au téléphone par une entreprise se présentant sous couvert de France Telecom et demandant au cours de l'entretien téléphonique de communiquer le RIB. Plusieurs sulniacois ont été contactés. Après vérification, France Telecom précise qu'elle ne procède jamais de cette façon. Les organismes demandent toujours par écrit les renseignements bancaires dont ils ont besoin. D'autres sollicitations appellent également à une grande prudence ! **Rappelons qu'il ne faut jamais communiquer par téléphone ses coordonnées bancaires, ni donner d'accord de principe.**

Demandes de Cartes Nationales d'Identité

N'attendez pas le dernier moment si vous demandez une carte nationale d'identité : pensez à vos départs ou aux examens pour les collégiens, lycéens ou étudiants. Restez toujours vigilants sur les dates de validité de vos pièces d'identité, en particulier si celles-ci doivent vous servir prochainement. Les mineurs, même en bas âge, doivent avoir une pièce d'identité pour quitter la France, même si le pays de destination est européen. La liste des pièces à fournir est disponible en Mairie.

Passeports : depuis le 27 mai 2009, les passeports sont biométriques et les demandes se font uniquement dans certaines mairies habilitées, les plus proches sont : Questembert, Muzillac, Sarzeau, Vannes et Saint-Avé. Contacter les Mairies.

Suppressions des autorisations de sorties de territoire

pour les mineurs : Depuis le 1^{er} janvier 2013, les mairies n'ont plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire. Un mineur français pourra voyager seul hors du territoire français avec sa carte nationale d'identité (pour l'Union Européenne) ou son passeport (hors Union Européenne) en cours de validité.

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires, telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage, en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site Internet du Ministère des affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr, rubrique « Conseils aux voyageurs ».

Vous pouvez également consulter www.service-public.fr pour obtenir des renseignements complémentaires.

L'Agence Nationale des Fréquences communique :

Le 26 mars prochain, 6 nouvelles chaînes de la TNT arrivent en Bretagne !

Depuis décembre 2012, la TNT compte 6 nouvelles chaînes Haute Définition gratuites : si vous recevez la télévision par une parabole ou l'ADSL, vous pouvez, selon les cas, déjà accéder à ces nouvelles chaînes. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, vous pourrez accéder à ces 6 nouvelles chaînes à partir du 26 mars en effectuant une recherche et une mémorisation des chaînes sur le téléviseur ou adaptateur TNT. Cette manipulation est nécessaire pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et les 6 nouvelles. Attention, seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes.

Cette opération implique des modifications techniques sur les émetteurs qui peuvent perturber la réception des chaînes préexistantes

Pour savoir comment continuer à recevoir toutes les chaînes de télévision après cette date, l'ANFR vous informe : par téléphone au 0 970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local) sur internet : www.recevoirlatnt.fr

La RT 2012, c'est maintenant

Tous les bâtiments neufs dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} janvier 2013 doivent respecter la nouvelle **réglementation thermique** (RT 2012). Avec pour ambition majeure de diviser par trois les consommations moyennes d'énergie primaire du logement, la RT 2012 a redéfini différents coefficients de performance caractérisant **une triple exigence de résultat**.

➤ **Besoins bioclimatiques (Bbio)** : Le Bbio permet de limiter dès la phase de conception du bâti, les besoins de chauffage, de refroidissement et d'éclairage naturel.

➤ **Consommation en énergie primaire (Cep)** : la réglementation a défini un niveau maximal de consommation d'énergie pour les 5 usages conventionnels du logement.

➤ **Température intérieure conventionnelle (Tic)** : l'objectif est d'assurer un bon confort d'été sans avoir recours à un système actif de climatisation.

Pour satisfaire à ces exigences de résultat, la réglementation a introduit parallèlement plusieurs **exigences de moyens** :

- **Traiter l'étanchéité à l'air**. Il s'agit de localiser et de corriger les entrées d'air parasites. Pour satisfaire à l'exigence de débit d'air maximale de 0,6 m³/(h.m²).
- **Traiter les ponts thermiques**. Il s'agit de traiter les zones de l'enveloppe du bâti présentant une faiblesse ou un défaut d'isolation, et par lesquelles il y a des pertes de chaleur.
- Avoir une **surface de baies vitrées** ≥ 1/6 de la surface habitable du logement ;
- Disposer obligatoirement de **protections solaires pour les locaux de sommeil** ;
- Disposer d'un **système de comptage des consommations d'énergie par usage**.

- La réglementation oblige de **recourir à au moins une source d'énergie renouvelable**. Il pourra notamment s'agir d'un chauffe-eau solaire individuel, d'un chauffe-eau thermodynamique, d'une chaudière micro-cogénération ou d'un raccordement à un réseau de chaleur.

Pour justifier que le projet correspond réellement aux exigences de résultats et de moyens fixées par la RT 2012, une attestation de prise en compte de la réglementation thermique devra être fournie avec la demande de permis de construire, puis une seconde à l'achèvement des travaux.

Les Missions des EIE (Espaces Info Energie)

Mis en place et financés par l'État, l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, les Espaces Info Energie ont pour objectif de sensibiliser et d'informer le grand public sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique. Ce service de conseil est gratuit, neutre et indépendant.

Derrière un numéro unique pour la Bretagne, 18 relais de proximité répartis sur le territoire avec des conseillers techniques pour répondre aux questions des particuliers.

- Vous devez isoler votre maison, changer le système de chauffage ?
- Vous désirez en savoir davantage sur les énergies renouvelables ?
- Vous souhaitez avoir un avis sur des devis, connaître les aides financières ?
- Vous vous interrogez sur le poids grandissant de vos factures d'énergie ?

➤ **Contactez votre conseiller pour vous aider à élaborer votre projet.**

Permanences téléphoniques de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi et possibilité de rencontrer un conseiller dans les locaux de votre EIE.

0 805 203 205 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.bretagne-energie.fr

Conduite et santé : la sécurité pour soi et pour les autres ! conférence débat mardi 19 mars à 14 H 30

salle l'Asphodèle à Questembert,

gratuite, ouverte à tous, organisée par la MSA et la Prévention Routière

Permanences de l'assistante sociale :

Prochaines permanences de Christelle PHILIPPE à la mairie de Sulniac mercredis 13, 20, 27 mars. Mme PHILIPPE reçoit également sur RV au Centre Médico Social, 28 bd de la Paix à Vannes. Dans les deux cas, prendre RV au secrétariat du Centre Médico Social, Tél, 02 97 54 76 29

Réalisation et impression Mairie de Sulniac— Distribué le 8 mars 2013

Ci-joint la feuille infos jeunesse

Pour le flash d'avril 2013 : dépôt des articles pour vendredi 5 avril et distribution le 12 avril. **Attention changement en Mai prochain : dépôt des articles jusqu'au samedi 4 mai et distribution le mercredi 15 mai.**

Aide à la Complémentaire Santé et accès au Tarif de Première Nécessité TPN EDF

Si vos ressources annuelles ne dépassent pas les plafonds ci-dessous, vous pouvez solliciter l'**ACS auprès de votre organisme de protection sociale**. Vous bénéficierez alors du **chèque santé**, versé à votre complémentaire santé en déduction de votre cotisation annuelle.

Nombre de personnes composant le foyer	Ressources des 12 derniers mois
1 personne	10.711 €
2 personnes	16.067 €
3 personnes	19.281 €
4 personnes	22.494 €
par personne supplémentaire au-delà de 4	4.284.57 €

MONTANT DE L'AIDE AU PAIEMENT D'UNE

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE DE SANTÉ (ACS)

montant de l'aide par personne et par an	moins de 16 ans	de 16 à 24 ans	de 25 à 49 ans	de 50 à 59 ans	à partir de 60 ans
01/01/2013	100 €	200 €	200 €	350 €	500 €

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les personnes bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé ACS peuvent aussi bénéficier du Tarif de Première Nécessité TPN EDF alors que précédemment cette possibilité concernait uniquement les bénéficiaires de la CMU/CMUC. **Le tarif de première nécessité TPN :**

permet de bénéficier d'une réduction du coût de l'abonnement et du prix des 100 premiers kWh consommés dans le mois. Il s'applique exclusivement aux consommations enregistrées pour le logement principal du consommateur.

Il ne peut être proposé que par EDF : Le TPN Tarif de Première Nécessité est uniquement applicable si le consommateur a un contrat de fourniture d'électricité avec le fournisseur historique EDF.

L'attribution des tarifs sociaux est, dans la majorité des cas, automatique. Les personnes concernées reçoivent une attestation leur indiquant qu'elles en bénéficient. Pour plus d'informations, contact N° vert TPN 0 800 333 123

www.energie-info.fr

Renseignements possibles auprès du CCAS, Aline SAGET, Tél. 02 97 53 23 02

Conciliateur de justice le 3ème mercredi du mois

Joseph Gueguen, nouveau conciliateur de justice, compétent sur le canton d'Elven, tiendra sa permanence mensuelle en mairie d'Elven, le troisième mercredi de chaque mois de 9 à 12h. Prendre RV au secrétariat de la mairie d'Elven au 02 97 53 31 13. Le conciliateur est un auxiliaire de justice mais ne dispose pas du pouvoir de rendre des jugements. Son action concerne l'essentiel des conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans.

Dossier de surendettement

Les personnes qui souhaitent faire une demande de reconnaissance de situation de surendettement auprès de la Banque de France, peuvent s'adresser à l'assistante sociale de secteur pour constituer le dossier. Elles peuvent également prendre contact avec l'UDAF, 47 rue Ferdinand Le Dressay, à Vannes, T. 02 97 54 13 21 où des bénévoles pourront les recevoir sur Rendez-Vous pour informations et constitution de dossier. Contacter Mme COLLET pour prendre RV : lundi après-midi, mardi matin, mercredi et jeudi journée, vendredi matin au 02 97 54 13 21

Avec le service Sophia, l'Assurance Maladie accompagne les personnes diabétiques

Sophia est un service gratuit proposé aux personnes majeures diabétiques, prises en charge à 100% au titre d'une Affection Longue Durée ALD, pour aider les patients à agir pour leur santé par un accompagnement personnalisé, qui repose sur des informations, des conseils par courrier, la mise à disposition d'un espace d'information sur www.ameli-sophia.fr et un accompagnement par téléphone par des infirmiers conseillers en santé. Pour en savoir plus : 811 709 709 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)